

Union Commerciale de la Ville de Diekirch

Séance académique du 2 juin 1973

à l'occasion du 80^{ième} anniversaire de la Constitution de l'Union

Un exemple d'aménagement du territoire:

La NORDSTAAD

par

ADRIEN R I E S

docteur en droit

Licencié en Sciences Commerciales et Financières



UN EXEMPLE d'AMENAGEMENT du TERRITOIRE :

la NORDSTAAD

par

Adrien RIES

docteur en droit

licencié en sciences commerciales et financières

Le texte qui va suivre constitue un tiré-à-part du texte d'un cours sur la préparation de l'an 2000 au Grand-Duché de Luxembourg enseigné durant l'année académique 1972-1973 à l'Université Internationale de Sciences Comparées, Luxembourg et publié par celle-ci dans la collection "Etudes Economiques Luxembourgeoises".

NOTE : Ce document PDF, produit par scan et OCR en octobre 2006 par Christian Ries, présente de mineures différences de mise en page par rapport à l'original.

CHAPITRE V

UN EXEMPLE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : la NORDSTAAD

Section 1 : Introduction

1. Le 14 février 1970 paraissait dans le Luxemburger Wort (1), un article, dont l'auteur préconisait la mise en oeuvre immédiate de mesures d'aménagement du territoire dans la zone s'étendant du plateau du Rost jusqu'à Bleesbrück. Ainsi naquit l'appellation NORDSTADT, changée en NORDSTAAD (terminologie luxembourgeoise) ci-après.
2. Il ne peut y avoir de doute sur l'existence, au Nord du Grand-duché, d'une zone économique à croissance rapide, se distinguant fondamentalement des zones rurales environnantes. L'existence de cette zone a été reconnue non seulement par l'auteur de l'article précité, mais encore par les élus communaux des communes concernées (2), le gouvernement (3) et les milieux économiques.
3. La zone appelée NORDSTAAD, constitue un cas idéal pour le rodage de deux opérations d'envergure que le Grand-Duché est appelé à réaliser au cours de prochaines années. Il s'agit de l'aménagement du territoire d'une part et de la restructuration communale d'autre part.

Le texte qui va suivre a été élaboré en vue de constituer une base de discussion dans ce sens. Ce texte a été présenté lors d'une séance académique organisée, à l'occasion du 30ème anniversaire de sa fondation, par l'Union Commerciale de la Ville de Diekirch, le 2 juin 1973.

(1) Eine Nordstadt im Werden, von Stefan Klein, LW N. 45/46 du 14.2.1970, p. 18

(2) Les bourgmestres et échevins de Diekirch, Ettelbruck, Schieren, Erpeldange, Colmar-Berg et Bissen se réuniront le 6 mars 1970 en présence du Ministre de l'Intérieur et des Commissaires de District concernés.

(3) Ministère d'Etat : Programme directeur de l'aménagement général du territoire, première livraison (juillet 1971)

4. L'élaboration du présent texte a été faite au départ d'une enquête effectuée en avril 1973 auprès de quelque 720 personnalités de la zone appelée NORDSTAAD. Un exemplaire du questionnaire utilisé figure en annexe I. Les réponses données lors de cette enquête ont été discutées avec un groupe de travail de l'Union commerciale de Diekirch. C'est sur la base de l'ensemble des enseignements ainsi obtenus qu'a été construit le modèle du plan d'aménagement du territoire de la zone appelée NORDSTAAD qui figure ci-après.
5. L'auteur se doit de remercier les nombreuses personnes qui ont collaboré à l'élaboration de cette étude. Ses remerciements vont avant tout aux dirigeants de l'Union Commerciale de la Ville de Diekirch, aux nombreuses personnes qui ont bien voulu répondre au questionnaire utilisé lors de l'enquête et aux membres des différentes administrations publiques (Ministère de l'Intérieur - Ministère des Travaux Publics) qui ont fourni leur collaboration.
6. Une remarque liminaire s'impose toutefois. Malgré la collaboration fructueuse de nombreuses personnes, les conclusions de la présente étude ne peuvent en aucun cas les lier personnellement. Seul l'auteur en porte la responsabilité. C'est ce qui en explique également les nombreuses imperfections : l'approfondissement que mériterait sans aucun doute le sujet devrait être le résultat d'un travail d'équipe auquel seraient associés des représentants qualifiés de toutes les disciplines concernées.
7. La présente étude est de nature prospective. A ce titre elle se place dans l'optique d'une évolution à long terme et se situe résolument en dehors des nombreuses contingences politiques, sociologiques et même sentimentales du temps présent.

Section 2 : Les résultats d'une enquête

8. Une enquête de base concernant la zone appelée NORDSTAAD fut effectuée entre le 9 avril et le 4 mai 1973. Le questionnaire figurant en annexe I fut envoyé à plus de 700 personnalités de la zone, réparties en cinq groupes (1).

A : 210 membres de l'Union Commerciale d'Ettelbruck,

B : 160 membres de l'Union Commerciale de Diekirch,

C : les chefs des 35 entreprises industrielles, dont la liste figure en annexe II,

D : 115 bourgmestres, échevins et conseillers communaux de 13 communes : Bastendorf, Berg (Colmar), Bettendorf, Bissen, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck,, Feulen, Mertzig, Reisdorf, Schieren et Vichten.

E : 200 personnalités diverses de ces mêmes communes (corps enseignant, administrations publiques, clergé, avocats..)

9. L'enquête fut anonyme. Elle eut un succès non négligeable puisque 20% des questionnaires expédiés par la poste furent renvoyés à l'Union Commerciale de la Ville de Diekirch.

(1) Les questionnaires utilisés étaient établis en cinq couleurs différentes en vue de permettre leur dépouillement par groupe.

Tableau 1

Taux de participation

Groupe	Nombre d'exemplaires		Taux de participation (%)
	expédiés	renvoyés	
A	210	32	15
B	160	27	17
C	35	9	26
D	115	21	18
E	200	57	29
TOTAL	720	146	20

10. Le lecteur trouvera ci-après les résultats de l'enquête. Ceux-ci seront présentés, question par question, pour l'ensemble des réponses et par groupe.

Lors de l'interprétation des résultats il y a lieu de tenir à l'esprit le caractère incomplet de l'échantillon, qui n'est pas représentatif de toutes les couches de population de la zone. Les réponses reçues ne représentant que 0,1% de la population et 0,5% du nombre de ménages de la zone.

11. La question n. 1 était libellée comme suit : "*Estimez-vous que la zone appelée NORDSTADT, qui est déjà une entité économique et sociale, devrait être considérée comme un ensemble unique et cohérent des décisions prises en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de services et équipements publics etc.. (OUI/NON)*". 99% des questionnaires renvoyés contiennent une réponse à cette question. Le "OUI" remporte la quasi unanimité (96%).

Tableau 2

Réponses données à la question n. 1

(La NORDSTAAD est un ensemble unique et cohérent)

Groupe	Nombre de		Pourcentage des OUI
	OUI	NON	
A	27	3	90
B	25	2	93
C	9	-	100
D	80	1	95
E	57	-	100
TOTAL	138	6	96

12. La question n. 2 était relative aux communes qui font partie de la zone appelée NORDSTAAD. Tous les questionnaires renvoyés contiennent une réponse à cette question. Dans tous les questionnaires, à l'exception d'un seul, plusieurs communes (au moins trois, en général au moins quatre) sont indiquées.

Tableau 3

Réponses à la question n. 2

(Communes faisant partie de la NORDSTAAD)

Commune	Groupes					TOTAL	
	A	B	C	D	E	Nombre	%
Diekirch	29	28	9	21	56	143	98
Erpeldange	29	28	9	21	56	143	98
Ettelbruck	30	26	9	21	56	142	97
Schieren	28	25	9	18	55	135	98
Berg (Colmar)	24	22	8	14	47	115	79
Bettendorf	10	18	6	9	32	75	51
Bissen	16	12	6	13	23	70	48
Feulen	17	8	4	8	24	61	42
Bastendorf	10	15	3	9	20	57	39
Mertzig	14	6	3	6	16	45	31
Reisdorf	8	12	1	6	13	40	27
Ermsdorf	7	9	-	7	12	35	24
Vichten	8	4	2	5	9	28	19

En outre, certaines autres communes de la région furent proposées : Medernach, Nommern, Bourscheid, Fohren. Dans plusieurs questionnaires on proposa même d'adjoindre l'entièreté de Vianden.

13. La question n. 3 était libellée comme suit "*Estimez-vous :*
- a) que la zone appelée Nordstadt ainsi définie doit constituer le centre de développement et d'attraction de la partie Nord du Grand-Duché au même titre que Luxembourg (pour le centre) et Esch-sur-Alzette (pour le Sud) (OUI/NON) et

b) que dès lors elle peut prétendre au même équipement et aux mêmes priorités que Luxembourg (exception faite pour son rôle de capitale) et Esch-sur-Alzette dans les catégories d'équipement suivantes : Administration et justice - Sanitaire (hôpitaux) et social - Education et culture (théâtre) - Commerce et finance - Loisir et accueil - (OUI/NON)".

Tous les questionnaires envoyés contiennent une réponse à la question 3a). Le "OUI" remporte la quasi-unanimité (98%), comme dans le cas de la question n. 1.

Tableau 4

Réponses à la question 3a)

(La NORDSTAAD est le centre de développement et d'attraction de la partie Nord du Grand-Duché)

Groupe	Nombre de		Pourcentage des OUI
	OUI	NON	
A	30	2	93
B	26	1	96
C	9	-	100
D	21	-	100
E	57	-	100
TOTAL	143	3	98

14. La plupart des personnes ayant renvoyé leur questionnaire ont tiré les conséquences logiques de leur réponse à la question 3a) en exigeant que la NORDSTAAD puisse prétendre aux mêmes équipements et aux mêmes priorités que Luxembourg et Esch-sur-Alzette dans les différentes catégories d'équipement énumérées à la question 3b).

Plusieurs personnes ont toutefois assorti leur "OUI" à la priorité pour les équipements éducatifs et culturels d'une réserve en ce qui concerne l'implantation d'un théâtre dans la zone. D'autres ont insisté sur la nécessité d'aboutir à une certaine spécialisation en matière d'équipement à l'intérieur de la zone. Enfin il a été fait remarquer que la définition des centres de développement et d'attraction du pays ne devrait pas exclure l'ensemble territorial Wiltz-Clervaux.

Tableau 5

Réponses à la question 3b)
(Priorité pour équipements)

Groupe	Administration et Justice	Sanitaire et social	Education et culture	Commerce et finance	Loisir et accueil
A OUI	25	29	26	27	28
NON	4	-	2	-	-
B OUI	26	26	25	25	25
NON	-	1	1	1	1
C OUI	9	9	9	9	9
NON	-	-	-	-	-
D OUI	20	21	16	17	20
NON	1	-	2	1	-
E OUI	54	56	55	50	53
NON	1	-	2	-	-
TOTAL OUI	134 96%	141 99%	131 95%	128 93%	135 99%
NON	6	1	7	2	1

15. La question n. 4 concernait le raccordement de la NORDSTAAD par gazoduc au réseau de gaz naturel. Dans ce domaine les avis divergent, une majorité se prononçant contre cette mesure (58%). Mais, 75% des réponses en provenance de l'industrie et 56% de celles en provenance des personnalités diverses sont en faveur du raccordement de la zone au gaz naturel. L'opposition à cette mesure s'explique par le fait que seule la commune de Diekirch possède une usine à gaz et par des doutes sur la suffisance des réserves de gaz naturel. Plusieurs personnes estiment en outre que la source d'énergie de l'avenir est l'électricité.

Tableau 6

Réponses à la question n. 4

(Raccordement au réseau de gaz naturel)

Groupe	Nombre de		Pourcentage des OUI
	OUI	NON	
A	8	21	28
B	10	16	38
C	6	2	75
D	6	11	35
E	29	23	56
TOTAL	59	73	42

16. Le libellé de la question n. 5 était le suivant : "*Quelles sont les améliorations que vous estimez nécessaire d'apporter au réseau de chemin de fer (rail et route) dans la zone appelée Nordstadt ? Raccordement des zones industrielles - Pendelverkehr Colmar-Blesbruck - Train express Luxembourg-Nordstadt - Autres (OUI/NON)*".

Tableau 7

Réponses à la question n. 5

(Améliorations aux liaisons CFL rail/route)

Groupe	Raccordement zones industrielles	Navette Colmar-Bleesbruck	Train express Luxembourg-Nordstaad
A OUI	16	14	22
NON	4	8	5
B OUI	16	21	21
NON	2	1	2
C OUI	5	5	7
NON	2	2	1
D OUI	18	15	16
NON	-	2	2
E OUI	38	37	48
NON	3	3	2
TOTAL OUI	93 89%	92 85%	114 90%
NON	11	16	12

Les réponses montrent que l'engouement est particulièrement vif pour l'établissement de liaisons rapides par rail avec la ville de Luxembourg.

Plusieurs personnes estiment nécessaire qu'un service de navette éventuel devrait partir de Bissen au Sud pour aller jusqu'à Reisdorf au Nord et que le moyen de transport à utiliser serait l'autobus électrique.

17. La question n. 6 concernait la "délimitation, dans le cadre d'un plan d'aménagement cohérent de la zone appelée NORDSTADT :

- a) de zones industrielles (plateau du Rost) entre Diekirch-Ettelbruck, le long de la voie ferrée; autres)
- b) d'une vaste zone commerciale, située à proximité de l'extrémité Nord de l'autoroute NORDSTADT - Luxembourg (Ingeldorf)
- c) de zones résidentielles, par priorité sur les hauteurs et dans les communes rurales de la zone - (OUI/NON)"

Un peu plus de la moitié seulement des questionnaires renvoyés portent une réponse à la partie de la question 6a), qui concerne le principe de délimitation de zones industrielles. La quasi unanimité des réponses est positive (97%) . Il en est de même pour la zone industrielle du Rost qui remporte la faveur de 94% des réponses figurant sur 77% des questionnaires renvoyés. Par contre une minorité assez importante (33%) s'oppose à la délimitation d'une zone industrielle entre Diekirch et Ettelbruck, le long de la voie ferrée. Cette opposition est utilisée en particulier par la prédominance des vents d'ouest (bruit); plusieurs personnes préféreraient y établir la zone commerciale projetée.

Tableau 8

Réponses à la question 6a)

(Délimitation de zones industrielles)

Groupe	Zones industrielles	Plateau du Rost	Plaine Diekirch-Ettelbruck
A OUI	14	13	9
NON	2	4	12
B OUI	16	20	14
NON	-	-	6
C OUI	6	8	3
NON	-	-	3
D OUI	10	17	17
NON	-	-	1
E OUI	25	45	33
NON	-	1	15
TOTAL OUI	71 97%	103 94%	76 67%
NON	2	6	37

18. La question 6b) relative à l'implantation d'une zone commerciale située à proximité de l'extrémité Nord de l'autoroute Luxembourg-Nordstaad a donné lieu à des réponses plus controversées (28% d'opposants).

Tableau 9

Réponses à la question 6b)

(Délimitation d'une zone commerciale à Ingeldorf)

Groupe	Nombre de		Pourcentage des OUI
	OUI	NON	
A	18	10	64
B	19	8	70
C	7	2	78
D	14	5	73
E	42	13	76
TOTAL	100	38	72

Toutefois il y a lieu de remarquer que les deux tiers des réponses provenant des membres des deux Unions commerciales de Diekirch et d'Ettelbruck sont favorables à la création d'une telle zone.

19. La question 6c) relative à la délimitation de zones résidentielles, par priorité sur les hauteurs et dans les communes rurales de la zone, a trouvé une réponse favorable de la quasi unanimité (96% des personnes consultées, bien que des objections fussent présentées sporadiquement contre l'implantation de zones résidentielles sur les hauteurs.
20. Le libellé de la question n. 7 était le suivant : "*Quelle est votre préférence entre les deux alternatives suivantes :*
- a) *fusion en une seule commune des communes que vous avez indiquées en réponse à la question 2*
 - b) *création d'un conseil d'agglomération supérieur compétent pour toutes les décisions d'investissement dans la zone appelée Nordstadt (OUI/NON)".*

Les réponses recueillies n'indiquent malheureusement pas de façon suffisante la préférence entre ces deux alternatives, beaucoup de personnes marquant leur intérêt à la fois pour la fusion et pour le conseil d'agglomération. Parfois on considère que la solution consisterait à créer immédiatement le Conseil d'agglomération (court terme) et à procéder plus tard à la fusion (moyen terme).

Au total 44 personnes s'expriment en même temps pour la fusion et contre le Conseil, alors que 40 personnes sont en faveur du Conseil et rejettent la fusion. 47 personnes s'expriment en faveur des deux solutions, alors que 3 personnes seulement les rejettent toutes deux. Enfin 7 questionnaires n'indiquent aucune réponse.

Plusieurs suggestions ont été présentées, en particulier concernant l'introduction du maire professionnel et l'utilisation du référendum, De nombreuses personnes ont insisté sur le caractère prioritaire d'une fusion entre les communes de Diekirch, Erpeldange et Ettelbruck.

Tableau 10

Réponses à la question n. 7

(Fusion ou Conseil d'agglomération supérieur)

Groupe	Fusion	Conseil
A OUI	21	19
NON	7	10
B OUI	16	16
NON	9	2
C OUI	6	7
NON	2	2
D OUI	14	13
NON	5	5
E OUI	39	33
NON	15	15
TOTAL OUI	96 72%	88 72%
NON	38	34

21. A la question 8 concernant l'appellation NORDSTADT, une légère majorité (56%) se prononce contre ce nom. 64 personnes ont indiqué des alternatives dont la liste complète figure en annexe III.

Tableau 11

Réponses à la question n. 8

(appellation NORDSTADT)

Groupe	Nombre de		Pourcentage des OUI
	OUI	NON	
A	11	15	42
B	11	13	46
C	2	7	22
D	7	13	35
E	24	26	48
TOTAL	55	74	43

22. Les principales critiques adressées à l'appellation NORDSTADT sont la consonance germanique et le caractère artificiel. Parmi les suggestions faites, les plus intéressantes semblent être les suivantes :

- NORDSTAAD
- KIRCHBRUCK (EN)
- NORVILLE
- DIEBRUCK

23. La question n. 9 était libellée comme suit : "*Quel est l'ordre de priorités que vous donnez aux constructions routières suivantes (numérotez en commençant par la priorité n. 1) :*

Autoroute Nordstadt - Luxembourg ; contournement Nordstadt; Oeslinghöhenstrasse; Nordstadt - Bastogne; Nordstadt - Moselle (Merttert) - Autre (à spécifier)".

Tableau 12

Réponses à la question n. 9

(Priorités des constructions routières)

	A	B	C	D	E	TOTAL
Autoroute Nordstaad-Luxembourg	1	1	1	1	1	1
Contournement Nordstaad	2	2	2	2	2	2
Oeslinghöhenstrasse	4	3	3	3	3	3
Nordstaad-Bastogne	3	4	4	4	4	4
Nordstaad-Moselle	5	5	4	5	5	5

L'ordre des priorités est très clair : l'autoroute vers Luxembourg, qui est déjà prévue dans le programme gouvernemental, est citée 94 fois en premier lieu, suivie, en seconde priorité, par le contournement indiqué sur le schéma du questionnaire.

24. Un nombre important de questionnaires étaient assortis, en réponse à la question n. 10, de commentaires, observations et suggestions. 25 questionnaires (17%) contiennent des commentaires particuliers, trop longs pour pouvoir être reproduits ici. Il en a été tenu compte dans la rédaction de la section 4 et des conclusions.

Section 3 - Physionomie de la NORDSTAAD

24. La NORDSTAAD est définie, dans le cadre de l'étude qui va suivre, comme la zone géographique englobant le territoire actuel des communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck, Schieren, Berg et Bissen. Cette zone s'étend sur 112 km²; elle comprend actuellement 16.700 habitants.

Cette définition est purement arbitraire en termes d'aménagement du territoire. La seule justification des limites choisies réside dans le fait qu'elles semblent correspondre aux idées d'une large majorité des personnes consultées dans le cadre de l'enquête. Rien ne s'oppose toutefois à inclure dans la zone définie d'autres communes, notamment si tel est le désir des populations concernées. Une telle extension serait souhaitable en particulier dans le cas où il serait créé un conseil d'agglomération supérieur, compétent pour toutes les décisions d'investissement.

25. La NORDSTAAD se trouve située géographiquement au Centre du Grand-Duché, à la frontière entre l'OESLING et le GUDLAND. La Sure en traverse la partie septentrionale, après avoir reçu les eaux de l'Alzette, grossies à leur tour par l'Attert et la Wark. La majeure partie des habitations se trouvent dans les vallées, mais plus de deux tiers du territoire est situé en pente ou sur les collines (Haerebiërg, Goldknapp, Fridbösch, Haard, Rouscht).

Tableau 13

Le territoire de la Nordstaad (ha)

Commune	Superficie	Surface boisée	Superficie agricole utilisée
Bettendorf	2.324	693	1.314
Diekirch	1.242	402	515
Erpeldange	1.797	645	881
Ettelbruck	1.518	361	572
Schieren	1.041	485	393
Berg	1.231	560	494
Bissen	2.075	887	795
Nordstaad	11.228	4.033	4.964

26. La NORDSTAAD possède une forte réserve de terres non bâties (80%), et en particulier plus de 4.000 ha de forêts (36%). Alors que sa superficie (4,3% du Grand-Duché) dépasse du double celle de la Ville de Luxembourg et est plus de sept fois supérieure à celle d'Esch-sur-Alzette, son taux de boisement (36%) est largement supérieur à celui de ces deux villes (23 et 18%). La température moyenne est de 8,8 à Ettelbruck (contre 8,3 à Luxembourg) avec des précipitations de 1.068 mm et des vents prédominants du SW.
27. La population de la NORDSTAAD s'établit actuellement à un peu plus de 16.700 habitants, soit 4,91% de la population du pays.

Tableau 14

La population de la NORDSTAAD

Commune	1900	1930	1960	1970	% 1970/1960
Bettendorf	1.793	1.693	1.459	1.561	10,7
Diekirch	3.838	3.853	4.397	5.056	15,0
Erpeldange	676	658	646	864	13,4
Ettelbruck	3.770	4.475	5.101	5.998	11,8
Schieren	804	766	845	964	11,4
Berg	678	641	680	936	13,8
Bissen	1.205	1.165	1.085	1.323	12,2
NORDSTAAD	12.764	13.256	14.213	16.702	17,5
Grand-Duché	236.125	299.782	314.889	339.848	10,8
% NORDSTAAD	5,41	4,42	4,53	4,91	

L'évolution de la population montre que depuis 1960 la Nordstaad est une zone d'expansion rapide. La population y a augmenté de 17,5% en 10 ans, contre 10,8% au Grand-Duché dans son ensemble. La densité de la population y est de 170 habitants par km² contre 131 au Grand-Duché.

28. La population active de la Nordstaad s'établissait, en 1966, à environ 6.200 personnes, soit quelque 4,71% du total du pays; entre 1960 et 1966 elle a augmenté de 15% contre 1,7% dans l'ensemble du Grand-Duché. Déjà en 1960, le nombre de navetteurs entrant dans la zone atteignait plus de 1.700 personnes. Aujourd'hui les seules industries de la NORDSTAAD occupent quelque 5.500 personnes.

Quant au nombre de ménages, il se situait à 4.400 en 1966 (4,3\$ du pays), celui des constructions habitées à 3.500 en 1960 (4,8\$ du pays). En 1972, la Nordstaat comptait 5.721 véhicules automobiles (4,5 du pays).

Tableau 15

Quelques autres indicateurs généraux

Commune	Ménages (1966)	Constructions habitées (1960)	Parc auto (1972)	Population active (1966)
Bettendorf	394	373	582	619
Diekirch	1.439	1.097	1.642	2.076
Erpeldange	202	154	325	318
Ettelbruck	1.547	1.121	1.863	2.087
Schieren	264	230	333	332
Berg	236	194	403	292
Bissen	340	285	568	427
NORDSTAAD	4.422	3.454	5.721	6.151
Grand-Duché	103.592	72.293	128.138	130.687
% NORDSTAAD	4,27	4,78	4,47	4,71

29. L'analyse des budgets des communes actuelles montre une progression importante des dépenses entre 1960 et 1970. Depuis lors, la progression est encore plus spectaculaire puisqu'en 1972, les dépenses totales ont atteint, selon les prévisions budgétaires, la somme de 361 millions. L'augmentation des dépenses communales est particulièrement visible lorsqu'on examine l'évolution par tête d'habitant : celle-ci passe de 6.230 frs en 1960 à 14.000 frs en 1970 et à près de 23.200 frs en 1972.

Tableau 16

Les dépenses budgétaires

Commune	Dépenses budgétaires					
	1960			1970		
	Ordinaires	Extra-ordinaires	Total	Ordinaires	Extra-ordinaires	Total
Bettendorf	2,9	1,9	4,3	5,6	6,2	11,8
Diekirch	24,8	5,0	29,8	51,3	18,5	69,8
Erpeldange	1,1	0,7	1,8	3,0	6,0	9,0
Ettelbruck	19,7	11,9	31,6	47,3	22,5	69,8
Schieren	1,7	1,4	3,1	4,3	2,9	7,2
Berg	1,8	2,0	3,8	13,2	15,8	29,0
Bissen	3,8	5,2	9,0	7,5	19,7	27,2
NORDSTAAD	55,8	28,1	83,9	132,2	91,6	223,8

30. Depuis 1960 plusieurs investissements importants furent réalisés dans le Nordstaad : piscine, couverte à Diekirch (74 millions), école primaire à Ettelbruck (26 millions), terrains industriels à Berg (16 millions), canalisation à Bissen (34 millions). Les plans quinquennaux d'investissement établis par les six communes prévoient, au total, une dépense de 700 millions pour la période 1971-1975.
31. La progression spectaculaire des dépenses communales n'a pu être couverte que par le recours massif à l'emprunt. La dette consolidée est passée de 49 millions en 1960 à 214 millions en 1970. En 1972 elle s'établissait à 216 millions. Alors que le rendement de l'impôt foncier n'a fait que doubler depuis 1960, celui de l'impôt commercial est passé de 12 millions en 1960 à 47,4 millions en 1970. Le phénomène s'explique par l'expansion industrielle de la zone au cours de cette période.

Tableau 17

Les principales recettes budgétaires

Commune	Impôt foncier		Impôt commercial		Dette consolidée	
	1960	1970	1960	1970	1960	1970
Bettendorf	0,8	0,3	0,5	1,1	6,5	5,0
Diekirch	1,3	2,3	3,9	8,7	22,9	77,7
Erpeldange	0,3	0,6	0,2	0,6	0,7	-
Ettelbruck	1,4	2,7	4,5	13,5	19,3	86,6
Schieren	0,3	0,4	0,3	0,9	-	8,9
Berg	0,5	1,2	1,6	20,5	-	18,0
Bissen	0,5	0,3	1,0	2,1	-	17,9
NORDSTAAD	5,1	8,8	12,0	47,4	49,4	214,1

32. La NORDSTAAD dispose d'excellents atouts économiques. Sa position centrale au milieu d'une vaste zone rurale en fait le centre d'attraction par excellence du Nord du pays (population active, commerce, administration). Elle est raccordée au réseau du chemin de fer par la ligne Luxembourg-Liège avec des embranchements vers Diekirch et vers Berg-Bissen. Son réseau routier est diversifié, bien que des routes à circulation rapide fassent encore défaut. Elle dispose d'un approvisionnement suffisant en eau et en énergie électrique. Enfin elle possède la plupart des équipements qui caractérisent un centre de développement et d'attraction :

- administration (district, administrations diverses, armée)
- justice (hôpitaux à Ettelbruck et Diekirch) et social (maisons de santé, de retraite, centres de prévoyance)
- éducation (enseignement primaire, moyen, secondaire, professionnel, agricole)
- commerce et finance
- loisirs (piscines) et accueil (hôtels, restaurants, terrains de camping)

L'atout principal de la zone réside dans le nombre important d'entreprises industrielles, dont la liste figure en annexe II. Les plus importantes de celles-ci sont caractérisées par un taux de croissance élevé, la mise en oeuvre de technologies avancées et un effort d'investissement considérable. Depuis 1960, ces entreprises ont investi dans la zone quelque 7 milliards de francs et créé environ 4.000 postes de travail nouveaux.

33. Le gouvernement a consulté toutes les communes du pays sur deux schémas de fusion. (A et B). Diekirch a refusé les deux schémas et a opté pour le schéma B étendu à Medernach et Beaufort. Erpeldange a fait de même et voudrait se rallier à Ettelbruck. Quant à Ettelbruck, cette ville a approuvé le schéma B. Schieren voudrait fusionner avec Berg et Nommern. Bissen s'est prononcé pour le schéma B. Bettendorf rejette le schéma A et B et voudrait fusionner avec les communes rurales environnantes. Quant à Berg, cette commune est également opposée aux deux schémas A et B et voudrait fusionner avec Nommern et Schieren sans exclure d'autres communes dans une deuxième étape.

Tableau 18

Les schémas de restructuration communale

Commune	Communes d'appartenance	
	Schéma A	Schéma B
Bettendorf	Diekirch	Diekirch
Diekirch	Diekirch	Diekirch
Erpeldange	Ettelbruck et Bourscheid	Ettelbruck
Ettelbruck	Ettelbruck	Ettelbruck
Schieren	Ettelbruck	Ettelbruck
Berg	Bissen	Bissen
Bissen	Bissen	Bissen

34. Dans une vue prospective, on peut admettre que la NORDSTAAD compterait en l'an 2000 quelque 25 à 30.000 habitants (7,5% du Grand-Duché) habitant 8 à 9000 logements, dont la majorité serait construite d'ici-là. La population active serait de l'ordre de grandeur de 10 à 12.000 personnes. Le parc automobile avoisinerait 13 à 20.000 véhicules.

Section 4 - Un plan d'aménagement du territoire

35. Le plan d'aménagement du territoire décrit ci-après ressort de l'objectif suivant : créer un cadre cohérent pour le développement politique, économique et social des habitants de la NORDSTAAD, compte tenu des aspirations humaines (bonheur, qualité de vie, éducation, santé) d'une société postindustrielle en marche vers l'an 2000. La réalisation de cet objectif présuppose la mise en oeuvre d'une panoplie d'instruments, dont les plus importants sont le cadre institutionnel et les

d'affectation elle-même, la gestion du territoire, mais surtout la mise en oeuvre de mesures cohérentes concernant l'ensemble territorial ainsi défini présupposent l'existence d'un centre de décision unique (cadre institutionnel), quelle qu'en soit la nature ou la forme.

40. Compte tenu de ces considérations il est proposé ci-après :
- - un plan d'aménagement du territoire de la NORDSTAAD, cadre général pour les investissements publics et privés,
 - - un plan de fusion des communes concernées, centre de décision unique.
41. Le plan d'aménagement du territoire comprend cinq zones industrielles dont quatre existent déjà : Bissen (vallée où est située la Métallurgique de Bissen S.A.), l'ensemble du plateau du Rost, Warken (vallée au Nord du village) et Walebroch (le long du chemin de fer Ettelbruck-Diekirch). Une nouvelle zone industrielle serait établie au plateau du Fridbösch, à la périphérie Nord de la NORDSTAAD.
- En outre, les industries existantes seraient protégées par un périmètre suffisant pour permettre leur extension à long terme et leur protection par des zones boisées. La plantation d'arbres sur une profondeur suffisante pour amortir le bruit et pour cacher à la vue les installations industrielles serait entreprise immédiatement.
42. Le but de ces zones industrielles n'est pas d'attirer au plus tôt et coûte que coûte des industries nouvelles mais de permettre à l'avenir une industrialisation ordonnée à l'intérieur des périmètres désignés. S'il est souhaitable de n'accueillir que des industries propres au point de vue protection de l'environnement dans l'ensemble des zones industrielles, cette règle doit être appliquée rigoureusement dans les zones situées à proximité des habitations (Walebroch et Warken).

L'extension future de la brasserie de Diekirch - qui pourrait bien un jour, concentrer autour d'elle la majeure partie de l'industrie brassicole luxembourgeoise - mériterait qu'une partie de la zone industrielle du Walebroén lui soit réservée.

43. Une zone d'implantation pour entreprises moyennes et artisanales pourrait être prévue entre Ettelbruck et Schieren (entre l'Alzette et le chemin de fer). De telles entreprises trouveraient également une implantation idéale dans la zone industrielle de Warzen.
44. Au point de vue commercial, le plan d'aménagement prévoit tout d'abord l'implantation d'une vaste zone commerciale à Erpeldange, qui serait adjacente à l'échangeur terminal de l'autoroute Luxembourg-Nordstaad. Cette zone commerciale, située au coeur même de la nouvelle agglomération, serait ainsi d'un accès facile pour tous les automobilistes venant par l'autoroute, par la future route de contournement, par l'Oesling-höhenstrasse et par la route express Nordstaad Bastogne.

La zone commerciale du Goldknapp serait aménagée dès maintenant par les pouvoirs publics, qui resteraient propriétaires des terrains donnés en location aux entreprises commerciales désireuses de s'y établir. Il s'agirait à la fois de grands magasins - la loi de cadenas devant disparaître - et de magasins et boutiques traditionnels groupés en shopping-center. Un parking à grande capacité, des plaines de jeux, des restaurants et buvettes encadreraient la zone.

45. Il serait souhaitable sans doute que les bâtiments publics, dont la construction s'avérerait nécessaire au cours des années à venir (mairie, centre culturel etc.)» seraient construits à côté de la zone commerciale. De cette façon les installations collectives (parking, plaines de jeu) pourraient être utilisées par l'ensemble des usagers, qui pourraient circuler à pied d'un bâtiment à l'autre. Les pentes du Goldknapp pourraient être aménagées en zones de verdure (parc central) et de détente.
46. Le plan d'aménagement prévoit expressément l'implantation de zones pour piétons dans les centres commerciaux actuels d'Ettelbruck et de Diekirch. La circulation automobile y serait interdite tous les jours entre 11 heures et 19 heures. De même certains magasins seraient autorisés à certains jours déterminés à rester ouverts entre midi et 14 heures ainsi qu'après 18 heures en vue de permettre aux personnes actives de faire leurs achats en dehors de leurs heures de travail.

L'équipement commercial de la nouvelle agglomération répondrait ainsi au double besoin des hommes de notre génération : d'une part faire à pied du shopping (lèche-vitrines) dans des rues commerçantes traditionnelles à Ettelbruck et à Diekirch et d'autre part effectuer en voiture les achats de masse dans une vaste zone commerciale conçue à cet effet. Cette solution a l'avantage de préserver en même temps les centres actuels d'Ettelbruck et de Diekirch, tout, en leur rendant une atmosphère de calme et de fraîcheur.

47. Le plan d'aménagement prévoit la délimitation de zones résidentielles entre Diekirch et Ettelbruck (le long de la Sûre, en face d'Ingeldorf), à Bettendorf entre Ettelbruck et Warken, sur les hauteurs (Gilsdorf, Burden, Schieren, Carelshaf).

Des plans partiels d'urbanisation seraient élaborés pour les localités actuelles et les zones résidentielles nouvelles, indiquant les périmètres précis et les règles applicables.

Dans une optique à long terme les périmètres à définir devraient offrir suffisamment d'espace pour accueillir quelque 10.000 logements, dont une grande majorité de maisons unifamiliales. Pour répondre dès maintenant aux besoins sociaux, les pouvoirs publics pourraient se porter acquéreurs de vastes surfaces situées dans les zones résidentielles nouvelles, en assumer les travaux d'infrastructure nécessaires et offrir les parcelles aux candidats - propriétaires soit en location à long terme (50.80 années) soit en vente au prix coûtant.

48. Le plan d'aménagement prévoit également le tracé ou les lieux d'implantation des infrastructures collectives.

Lors de l'enquête une priorité a été dégagée pour les constructions routières :

- a) l'autoroute Luxembourg-Nordstaad, venant de Mersch, contournerait la zone industrielle du Rost, enjamberait Colmar et Ettelbruck "pour se terminer par un vaste échangeur situé à Erpeldange avec prolongements vers la route N. 27 (Oeslinghöhenstrasse) et la route N. 15 (Nordstaad -Bastogne) à Niederfeulen;
- b) le contournement de la Nordstaad partirait de l'autoroute à Schieren pour rejoindre Bettendorf par Stegen et Ermsdorf, puis continuant vers Bastendorf, il rejoindrait la route N. 27 (Oeslinghöhenstrasse), qu'il emprunterait jusqu'à l'échangeur de Laduno, continuant vers Niederfeulen pour aboutir à l'autoroute au plateau du Rost par Mertzig et Bissen;
- c) l'Oeslinghöhenstrasse, raccordée à l'échangeur de l'autoroute par le Goldknapp;

- d) la route Nordstaad-Bastogne débouchant, près de Niederfeulen, sur la prolongation de l'autoroute et sur la branche sud-ouest du contournement vers Mertzig et Bissen;
- e) la route Nordstaad - Moselle, au départ du contournement vers Larochette-Grevenmacher.

49. Les routes autres que l'autoroute Luxembourg - Nordstaad seraient construites dès maintenant à quatre (et non pas à trois bandes). Il va de soi que le tracé indiqué ci-dessus n'est que purement indicatif; il appartiendra aux services publics compétents d'en déterminer le tracé précis.

L'aménagement du réseau routier intérieur de la zone comporterait par priorité une route express Nord-Sud permettant une circulation rapide entre Bettendorf et Bissen (service navette d'autobus électrique), le raccordement des zones industrielles à l'autoroute ou au contournement, le raccordement des zones résidentielles nouvelles au réseau routier existant, l'implantation de parkings souterrains à proximité des zones piétonnières d'Ettelbruck et de Diekirch, la construction de plusieurs ponts sur l'Alzette et la Sûre.

50. Un gazoduc relié au réseau de gaz naturel du Sud du pays serait construit en même temps que l'autoroute et suivrait le tracé de celle-ci. Toutes les zones industrielles, la zone artisanale de Schieren et les industries qui en feraient la demande seraient reliés au gaz naturel. En outre les pouvoirs publics prendraient, après étude approfondie du problème, une décision au sujet de l'implantation d'un réseau public de distribution de gaz naturel dans les zones d'habitation de la Nordstaad.

51. En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie électrique - l'énergie de l'avenir, comme on l'estime généralement dans l'enquête -, la distribution sur tout le territoire de l'agglomération serait assurée par les pouvoirs publics, au départ d'un ou de plusieurs postes 220 KV de CEGEDEL (priorité aux zones industrielles).
52. La Nordstaad serait reliée au réseau de distribution d'eau de la SEBES, toutes les zones industrielles et résidentielles étant équipées à cet égard dans les plus brefs délais. Une priorité serait accordée à l'épuration des eaux usées et des cours d'eau de la région (élargissement de la station d'épuration de Bleesbrück; protection des sources de la brasserie de Diekirch).
53. L'environnement futur de la Nordstaad serait dès maintenant protégé par un ensemble de mesures, dont la plus importante serait la conservation intégrale du patrimoine forestier, l'implantation de zones de verdure généreuses dans les zones résidentielles actuelles et futures, le maintien de plusieurs périmètres agricoles, la prohibition: de la circulation auto-mobile au centre d'Ettelbruck et de Diekirch, la plantation obligatoire d'arbres de haute futaie autour de toutes les usines.
54. Les implantations de certaines infrastructures pourraient être envisagées comme suit : parkings souterrains à Ettelbruck (Kanaal) et à Diekirch (place Guillaume); immeubles publics (Goldknapp); hôtel touristique et commercial à grande capacité (annexé comme hôtel d'application à l'école hôtelière de Diekirch); plans d'eau et campings (vallée de la Wark vers Welscheid, vallée de la Sûre au Nord d'Erpel-dange, vallée de la Blees vers Bastendorf, vallée de l'Attert entre Bissen et Beuvange); maisons de retraite (Haard, Deichwiesen).

55. Dans le domaine des transports publics, plusieurs mesures s'imposent : à l'intérieur de la zone, l'établissement d'un service de navette par autobus entre Bettendorf et Bissen avec desserte des zones industrielles, résidentielles et commerciales; la mise en place par les CFL de trains express Nordstaad - Mersch - Luxembourg et d'autobus directs Nordstaad - Findel.
56. Sur le plan culturel enfin, la création d'un centre culturel situé au Goldknapp, pourrait être l'une des premières réalisations d'immeubles publics de la nouvelle agglomération. Adjacent à la zone commerciale du Goldknapp, ce centre culturel comprendrait toutes les installations (salle de théâtre, salle de projection, centre d'accueil, crèche, etc.).
57. L'établissement d'un tel plan d'aménagement et la réalisation des nombreux projets relevant de l'autorité publique nécessitent une coordination efficace des décisions à prendre à l'intérieur de la nouvelle agglomération. A cet égard la solution la plus efficace consisterait en la fusion pure et simple des sept communes concernées (sans exclure d'autres candidats éventuels tels que Bastendorf, Reisdorf, Ermsdorf, Medernach, Mertzig ou Feulen).
- Cette fusion pourrait s'opérer graduellement, en commençant par le triptyque Diekirch- Erpeldange - Ettelbruck, et s'étendant progressivement aux autres communes concernées. Mais dans ce cas, la création immédiate d'un conseil d'agglomération supérieur, compétent pour toutes les questions d'investissement, s'impose.

58. Les modalités administratives de la fusion devraient prévoir l'instauration du système électoral majoritaire dans la nouvelle agglomération, de façon à garantir la représentation de toutes les localités actuelles dans le futur conseil communal. Celui-ci serait composé d'au moins 17 membres, avec à la tête un maire professionnel. Le statut communal de la Nordstaad pourrait être analogue à celui de la Ville de Luxembourg (dépendance directe du Ministre de l'Intérieur). L'administration communale s'établirait dans une mairie nouvelle située à Goldknapp et la commune nouvelle prendrait une appellation différente des appellations actuelles à déterminer par référendum (l'annexe II donne suffisamment de suggestions.

Section 5 - Conclusions

59. Si la Nordstaad constitue un cas exemplatif pour l'aménagement du territoire au Grand-Duché, les considérations qui précèdent ne peuvent constituer quant à elles qu'une ébauche de concrétisation d'idées générales.
60. La réalisation sur le plan concret d'idées qui paraîtront souvent le résultat de pures spéculations intellectuelles nécessitera une méthodologie contraignante d'une part et des moyens financiers importants d'autre part.
61. La méthodologie à suivre pourrait être la suivante :
- a) dans une première phase, création d'une A.s.b.l. "NORDSTAAD" regroupant les forces vives de la zone; cette association prendrait en charge les études nécessaires et l'information de l'opinion publique;
 - b) dans une deuxième phase, les hommes politiques seraient appelés à prendre leurs responsabilités et à réaliser la fusion communale ou à créer un conseil d'agglomération supérieur;

- c) dans une troisième phase seraient entreprises les réalisations concrètes de l'aménagement du territoire, y compris les investissements nécessaires à opérer selon un ordre de priorité donné.
62. Au point de vue financier, plusieurs moyens seraient à utiliser. En premier lieu, le Ministre de l'Intérieur pourrait accorder sa bienveillance à un projet d'envergure, qui est de nature à faire date dans l'histoire géo-politique du Grand-Duché, en mettant à la disposition de l'A.s.b.l. "NORDSTAAD" précitée une partie du crédit budgétaire disponible en 1973 en faveur des fusions communales (10 millions par exemple).
63. En second lieu, la NORDSTAAD une fois opérationnelle pourrait créer un Fonds d'Investissements publics qui emprunterait sur le marché des capitaux, les capitaux nécessaires aux investissements publics dans la zone et qui pourrait de ce fait drainer vers la nouvelle agglomération les fonds multiples du budget de l'Etat et des nombreux Fonds de celui-ci (Fonds des routes, Fonds de l'épuration des cours d'eau, Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires etc.).
64. Il n'existe aucun doute sur le fait que le développement dynamique d'une NORDSTAAD organique donnera des impulsions nouvelles aux investissements privés (industries, commerce, tourisme etc.).
65. Il serait trop hasardeux d'avancer des prévisions quantitatives sur l'évolution probable de la NORDSTAAD. Mais il est permis de décrire l'évolution possible : une ville de 25 à 30.000 habitants en l'an 2000, où il fait bon vivre; un centre d'attraction pour la partie Nord du Grand-Duché, disposant d'infrastructures exemplaires; une croissance

qualitative à la mesure des aspirations d'une société postindustrielle, qui juge plus en termes de qualité de vie que de profit les dizaines de milliards de francs investis sur son territoire.

Bivels, le 9 mai 1973.

ANNEXE I

UNION COMMERCIALE
de la VILLE de DIEKIRCH
Case postale 44

Diekirch, le 9 avril 1973

QUESTIONNAIRE

(adressé à 300 personnalités de la zone
appelée Nordstadt)

L'Union Commerciale de Diekirch vous adresse ce questionnaire en vue de réunir certaines informations au sujet de l'évolution future de la zone appelle Nordstadt. Ces éléments d'information seront utilisés dans l'élaboration d'une étude de base concernant cette région; cette étude sera présentée par M. Adrien Ries, auteur de "Luxembourg, An 2000" lors d'une séance académique le 2 juin 1973.

L'Union Commerciale de Diekirch vous serait reconnaissante de lui renvoyer ce questionnaire dûment rempli pour le 25 avril au plus tard, muni le cas échéant de tous les commentaires ou suggestions utiles. D'avance merci.

1. Estimez-vous que la zone, appelée Nordstadt, qui est déjà une entité économique et sociale, devrait être considérée comme un ensemble unique et cohérent lors des décisions prises en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de services et équipements publics etc.

OUI	
NON	

2. Quelles communes font partie, d'après vous, de la zone appelée Nordstadt ?

Commune	
Diekirch	
Erpeldange	
Ettelbruck	
Schieren	

Commune	
Feulen	
Mertzig	
Berg (Colmar)	
Bissen	
Bastendorf	

Commune	
Vichten	
Bettendorf	
Reisdorf	
Ermsdorf	
.....	

3. Estimez-vous :

a) que la zone appelée Nordstadt ainsi définie doit constituer le centre de développement et d'attraction de la partie Nord du Grand-Duché au même titre que Luxembourg (pour le Centre) et Esch-sur-Alzette (pour le Sud)

OUI	
NON	

et

b) que dès lors elle peut prétendre au même équipement et aux mêmes priorités que Luxembourg (exception faite pour son rôle de capitale) et Esch-sur-Alzette dans les catégories d'équipement suivantes :

	OUI	NON
Administration et justice		
Sanitaire (hôpitaux) et social		
Education et culture (théâtre)		
Commerce et finance		
Loisir et accueil		

4. Estimez-vous nécessaire que la zone appelée Nordstadt soit reliée par gazoduc du réseau de gaz naturel ?

OUI	
NON	

5. Quelles sont les améliorations que vous estimez nécessaire d'apporter au réseau de chemin de fer (rail et route) dans la zone appelée Nordstadt ?

	OUI	NON
Raccordement zone industrielle		
Pendelverkehr Colmar-Bleesbruck		
Train express Lxbg.-Nordstadt		
Autres		

6. Etes-vous en faveur de la délimitation, dans le cadre d'un plan d'aménagement cohérent de la zone appelée Nordstadt

- a) de zones industrielles

OUI	NON
-----	-----

- plateau du Rost
- entre Diekirch-Ettelbruck, le long de la voie ferrée
- autres (à spécifier)

- b) d'une vaste zone commerciale, située à proximité de l'extrémité Nord de l'autoroute Nordstadt-Luxembourg (Ingeldorf)

OUI	NON
-----	-----

- c) de zones résidentielles, par priorité sur les hauteurs et dans les communes rurales de la zone

OUI	NON
-----	-----

7. Quelle est votre préférence entre les deux alternatives suivantes :

a) fusion en une seule commune des communes que vous avez indiquées en réponse à la question 2

OUI	
NON	

b) création d'un conseil d'agglomération supérieur, compétent pour toutes les décisions d'investissement dans la zone appelée Nordstadt

OUI	
NON	

8. Approuvez-vous l'appellation Nordstadt ?

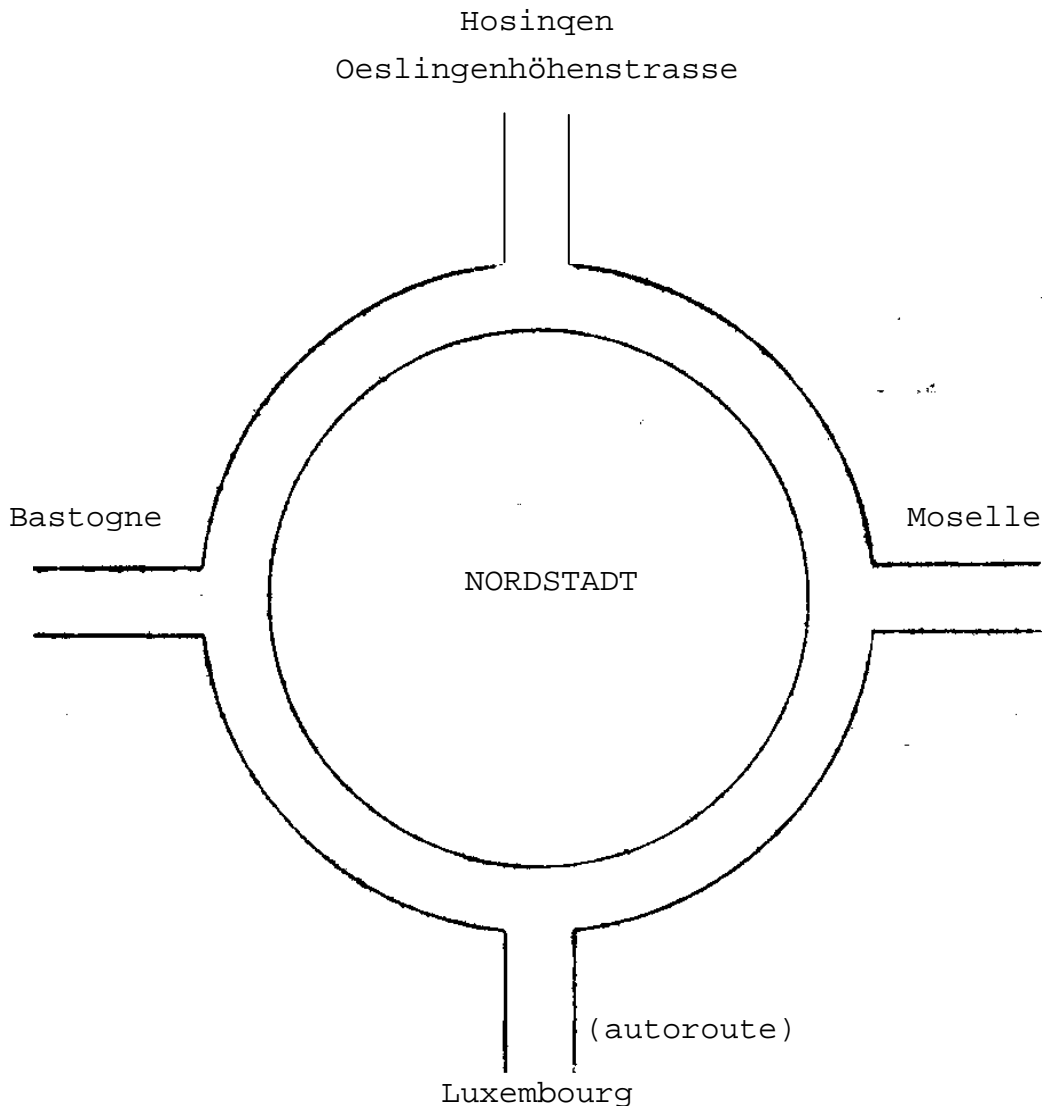
OUI	
NON	

Sinon, quel nom donneriez-vous à cette zone, étant entendu qu'il n'y a pas lieu de reprendre le nom d'une localité existante :

.....
.....
.....

9. Quel est l'ordre de priorité que vous donnez aux constructions routières suivantes (numérotez en commençant par la priorité n. 1) :

Autoroute Nordstadt - Luxembourg
Contournement Nordstadt
Oeslinghöhenstrasse
Nordstadt - Bastogne
Nordstadt - Moselle (Mertert)
Autre (à spécifier)



10. Quelles autres observations et suggestions avez-vous à faire, compte tenu spécialement de votre profession ou des besoins de votre entreprise ?

ANNEXE II

Liste des entreprises industrielles de la Nordstadt

AGNES François, Entrepreneur, 100 av. Salentiny Ettelbruck
AGNES Jean et Cie, Entrepreneurs, 100 avenue Salentiny,
Ettelbruck
BOULANGERIE INDUSTRIELLE de Gilsdorf, S.A. Gilsdorf
BRASSERIE DE DIEKIRCH, S.A., Case postale 32 Diekirch
BRUCKER, Ateliers, succ. C. Maier, Warken/Ettelbruck
CARRIERES REUNIES DE GILSDORF, Firme Walch, Gilsdorf
COMMERCIAL HYDRAULICS, S.A., route d'Ettelbruck, C.P. 31
Diekirch
DI-CATO Antoine, Entrepreneur, 2, rue Tony Schmit, Ettelbruck
DRUSSEL, Malterie, succ. M. Delvaux, 55 avenue de la Gare,
Case postale 10, Diekirch
GARAGE FABER, Ingeldorf
GARAGES GRASGES, rue d'Ettelbruck, Diekirch
GARAGE PEPIN, Ingeldorf
GARAGE SIMON, 39 Esplanade Diekirch
GARAGE WAGNER, 20, rue de Stavelot Diekirch
GARAGE WENGLER, 36 avenue des Alliés, Ettelbruck
GEISEN MATHIAS ET CIE, s.e.n.c, 30 rue de l'Hôpital Diekirch
GIORGETTI Samuel, Entrepreneur, Warken
GOODYEAR S.A., Colmar-Berg
LAITERIE LADUNO, assos.agr. Base postale 39 Ingeldorf
LORILLARD P, s.à.r.l. rue des Alliés, Ettelbruck
LUXEMBOURG INDUSTRIES, S.A. Colmar-Berg
LUXMOLD, S.A., Colmar-Berg
LUXWIRE, S.A. Bissen
MENUISERIE HEINTZ-WALCH, 1 place de l'Etoile, Diekirch
MENUISERIE KRAEMER Frères, Bettendorf
MENUISERIE SIMON-KAISER Vve, 90 Grand-rue Ettelbruck
METALLURGIQUE DE BISSEN S.A., Bissen

PETERS Raymond, Volets, Bettendorf
NO NAIL BOXES EUROPE, S.A. Warzen NOUVELLE MAPRE, S.A. Diekirch,
rue de l'Industrie, C.P. 31
ODILE VETEMENTS, S.A., 30 rue de Stavelot, Diekirch
SCHOU MATHIAS, Entrepreneur, 2 7 rue Sauerwies, Diekirch
SPEICHER Mathias, Entrepreneur, 56 rue Clairefontaine Diekirch
WALCH Arthur, Entrepreneur, Gilsdorf
WALCH-LANNERS, Fonderie d'Ettelbruck, 5 rue des Vergers
Ettelbruck
WICKLER MATHIAS, Entrepreneur, 17, rue J. Vannérus Diekirch

ANNEXE III

Appellations suggérées pour la zone appelée

NORDSTAAD

ALLIANCE	ELFSTADT
ARDENNES (3)	EUCOPES
ARDENNEVILLE (2)	EUCODER
ATALSA (2)	GRENGSTAAD
ATSAL	GRÜNSTADT
AZURVILLE	KIRCHENBRUCK (EN)
ALISURA	KIRCHBRÜCKEN (2)
ATALSU	LOCOSAL
ALSURA	LUNORD
ALSUR	LENORD
ALZETTE-SURE	LUXUORD
BELLEVILLE (SCHÖNSTADT)	MERDIEK
BONNEVILLE	NORDVILLE (8)
BEAULIEU	NORVILLE (2)
CITE DU NORD	NORDSTADT
CENTRAVILLE	NORBOURG
CHARLOTTEVILLE	NORDBOURG
CHIESAPONT	NORDSTAAD
DIEBRÜCK	NORSIT
DEUXMILLE - ZWEITAUSEND (2)	NORDCENTER
DEUXMILLANGE	NORD-ZENTRUM
DECEMBREFSSUA	NORD (2)
DIEKIRCH-REGION	NORDOPOLIS
DIEVIARETTVILLE	NORVILLE (2)
EAUVILLE	NORDVILLE
ETTELBRUCK REGION	NORLUX (2)

NORDLUX	SURALIZE
NEUNSTADT	SUREALZETTE (2)
NEUVEVILLE (NEUSTADT)	SURAL (2)
NEUFVILLE-LES-NORD	SURVAL
PONT D' EGLISE	SURVILLE
PONTEGLISE	SURONALVILLE
PORTE-ARDENNE	STADT 2000
PORTA ARDENNICA	UNINORD
PATTONVILLE (2)	UNIVILLE
PATTONSTADT	UNIFORCE
POLIGEMENG	UTOPIEVILLE
POLYGONE	VILLEDEUMILLE
POLIVAL	VILLENEUVE-LEZ-NORD
SALATT	VILLEVERTE
SALATAL	VILLE DE SURE-ALZETTE
SAUERDALL	VILLE DE SEDEC
SAUERSTADT (2)	VILLES UNIES
SURVILLE	VILLE DU NORD (2)
SURALZ	WASAVILLE